

Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école

Créateur (trice): DOMINIQUE GAMACHE

École: 064 - Pavillon Dominique-Savio (Notre-Dame-des-Prairies)

Équipe de direction:

Dominique Gamache, direction

Mélanie Bergeron, direction-adjointe

Participants:

Révision plan de lutte: comité-école composé d'enseignantes,éducatrices SDG, TES et direction

Mise-à-jour: Chantal Beaupied, TES

Responsables:

CHANTAL BEAUPIED, Mélanie Bergeron, Claude Danis

Date d'approbation du plan de lutte par le CÉ: Aucune date

Numéro de résolution du CÉ pour le plan de lutte:

Initialisation de la création du plan de lutte le 9 janvier 2013 à 11:30:52



Plan de lutte 2020-2021

D. Gamache
18 novembre 2020

1. Analyse

Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence

Résumé de l'analyse / zone de vulnérabilité, zone de force:

Zone de vulnérabilité (recherche de M. Boutin)

- violence verbale entre les élèves présente presque tous les jours;
- violence verbale des élèves envers le personnel quelques fois par semaine; En 2017-2018, le ton utilisé est davantage à surveiller par les élèves envers le personnel principalement au 2^{ème} et 3^{ème} cycle.
- situations plus propices à l'intimidation et la violence: récréations, surveillance du dîner, service de garde et, en classe, en présence de spécialistes et suppléants ou lorsqu'il y a un manque de discipline et des temps morts où les élèves sont moins encadrés.

Zone de vulnérabilité (questionnaire d'Olweus)

- les situations d'intimidation se vivent à l'école, donc pas lors du trajet maison-école/école-maison. En 2015, s'ajoute comme observation, le trajet entre la maison et l'école. En 2017-2018, le trajet en autobus est à risque d'intimidation.
- élèves de 3^e année : résultat indiquant un pourcentage plus élevé dans ce degré. Hypothèse possible au niveau de l'incompréhension entre le conflit et l'intimidation, incompréhension ou banalisation à l'égard de l'intimidation; En 2015, légère amélioration.
- une attention particulière, à l'égard de l'intimidation, devrait être portée à la cohorte de 5^e année; En 2015, l'attention doit être portée à la cohorte de 4^{ème} année. En 2016, une attention marquée doit être portée à la cohorte de 3^{ème} et 5^{ème} année. Une vigilance doit être présente surtout chez les élèves de niveau de 3^e et 5^{ème}.

- les résultats globaux de la question 5 démontrent la perception des élèves que les enseignants interviennent rarement lorsqu'il y a de l'intimidation ou qu'ils ne sont pas témoins des interventions effectuées;
- les autres élèves interviennent rarement lorsqu'un des leurs est intimidé;
- toujours selon la perception des élèves, l'intervention des adultes et des élèves n'est pas différenciée;
- peu d'élèves dévoilent ou dénoncent l'intimidation (crainte, peur); En 2015, certains élèves dénoncent
- notamment les élèves de 6^e année (résultats questionnants. Depuis 2018, les élèves sont davantage à l'aise de dénoncer. Par contre, ceux-ci éprouvent encore de la difficulté à démystifier conflit et intimidation.

Zone de force (recherche de M. Boutin)

- les élèves accordent une grande importance à la relation avec les adultes notamment maître-élève;
- les élèves reconnaissent aux parents un rôle éducatif important par rapport à l'école;
- les élèves se montrent très sensibles aux impacts de la violence;

Zone de force (questionnaire d'Olweus)

- La majorité des élèves sondés rapportent ne jamais avoir été intimidés (année scolaire 2012-2013);
- la majorité des élèves nous disent ne pas se sentir bien (levier d'intervention) lorsqu'ils sont témoins d'intimidation;
- La majorité des élèves intimidés se sentent à l'aise de se confier à leur parent lorsqu'ils sont intimidés;

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Questionnaire sur l'intimidation Olweus pour compléter les informations au primaire <input type="radio"/> À développer <input type="radio"/> Fait</p> <p>- Autres : sondage maison, indicateurs, GPI, questionnaire, Statistiques au niveau des signalements reçus reliés à la violence ou à l'intimidation ayant pour motif de signalement la discrimination reliée à l'orientation</p>	<p>Date de réalisation: 27 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsables du Comité violence soit l'équipe de direction et TES. - Tous les membres du personnel enseignants - Plusieurs membres des services complémentaires

<p>sexuelle, etc.</p> <p><i>Détails: Observations par l'équipe-école en 2016; les élèves démontrent davantage de confiance envers l'adulte. Les témoins d'intimidation dénoncent davantage et les victimes verbalisent leur vécu.</i></p> <p><i>-Sondage-école en action en 2020-2021 pour mise-à-jour de la situation auprès des enfants et des parents.</i></p> <p>- Procéder à une analyse approfondie du mode d'organisation de l'école.</p> <p><i>Détails: - analyse de situation via la révision du projet éducatif volet socialiser en 2011-2012</i></p> <p><i>- des groupes de discussion ont été réalisés auprès de tous les membres du personnel de l'école, les élèves, les parents et les partenaires du milieu;</i></p> <p><i>- rencontres des services complémentaires;</i></p> <p><i>- rencontres régulières de la direction avec les membres des services complémentaires.</i></p> <p><i>-Sondage-école en action en 2020-2021 pour mise-à-jour de la situation</i></p> <p><i>-Formation de plusieurs comités tels que: CSP, comité méritas, comité de la persévérance scolaire...</i></p> <p>Ø À développer O Fait</p>	<p><i>- Tous les parents furent informés de la démarche</i></p> <p><i>- Les intervenantes et intervenants du service de garde ainsi que ceux du service dîneur.</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin)</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2. Mesures de prévention

Les mesures de prévention visant à contrer toutes formes d'intimidation ou de violence, motivées notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Mettre en place un comité de concertation institutionnel. <i>Détails: - Rencontres - Comité habiletés sociales et CSP (Direction, T.E.S et quelques enseignants)</i> <input type="radio"/> À développer <input type="radio"/> Fait</p> <p>- Encourager la participation active des élèves lors des activités de l'école. <i>Détails: -participation de tous les élèves à des activités de rassemblement durant l'année scolaire</i> <i>-les membres adultes des comités s'assurent d'impliquer les enfants selon les possibilités</i> <i>- 2019-2020: spectacle de Martin Deschamps en lien avec le thème école: Pas d'excuse, pas de limite.</i> <i>-En 2020-2021, mise en place d'activités plus restreinte via les mesures exigées par santé publique(pandémie).</i> <input type="radio"/> À développer <input type="radio"/> Fait</p> <p>- Organiser des groupes de discussion entre les intervenants et les élèves qui permettraient aux uns et aux autres de faire connaître leur point de vue, notamment en ce qui concerne le climat scolaire et le phénomène de la violence à l'école. <i>Détails: - Implication des jeunes leaders.</i> <i>- Ateliers sur l'empathie animé par l'AVSEC ou la TES auprès de classes ciblées entre 3ième et 6ième année lors de l'année scolaire 2016-2017.</i> <i>- Ateliers sur l'intimidation et les types de violence, animé par la TES ou AVSEC auprès du 3ième cycle, en 2016-2017.</i> <i>- Ateliers de prévention animés par la police communautaire(de la 1ère à la 6ième année) en novembre 2017. Le sujet abordé auprès du 2ième cycle est: "Les inconnus et les agressions envers les enfants" et " L'intimidation et la cyber-intimidation" auprès du 3ième cycle. De retour lors de l'année scolaire 2019-2020.</i> <i>- Projet pilote le PONT(intelligence émotionnelle) visant une classe par niveau entre la 3ième et 6ième année. Poursuivre auprès de groupes cibles en 2020-2021.</i> <i>- Atelier sur le STRESS visant quelques classes par la TES.</i> <input type="radio"/> À développer <input type="radio"/> Fait</p> <p>- Mise en place d'activités éducatives en lien avec la gestion des conflits. <i>Détails: -Ateliers " Vers le Pacifique " pour le préscolaire, 1er et 2e et 3e cycle</i> <input type="radio"/> À développer <input type="radio"/> Fait</p>	<p>Date de réalisation: 27 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>membres du comité habiletés sociales et persévérance</i> <i>Implication TES ainsi que de la police communautaire</i></p>

- Mise en place de programme sur la gestion adéquate des conflits.

Détails: Démarche en 4 étapes VLP

Affiches de la démarche installées à des endroits spécifiques dans les deux pavillons depuis Février 2018.

À développer Fait

- Enseignement explicite des habiletés sociales.

Détails: -Programme Vers le Pacifique ainsi que Madame Pacifique

-enseignement des habiletés sociales de façon explicite (modélage, pratique dirigée et pratique autonome)

-développement d'un arrimage entre les habiletés sociales et intelligence émotionnelle.

À développer Fait

- Échanges entre enseignantes et enseignants pour discuter et varier la gestion de classe éducative.

Détails: Formation sur le lien d'attachement maître-élève 15 mai et 11 octobre 2016. Suivi en réunion avec le psychologue

À développer Fait

- Mise en place d'actions pour faciliter la transition préscolaire-primaire.

Détails: -comité arrimage 4 à 5 ans (enseignant, conseillère pédagogique Passe-partout, partenaire CPE et direction) fait

-développer davantage des activités d'arrimage 5 à 6 ans.

Poursuivi avec agent de transition à chaque année scolaire.

-mise en place d'activité d'arrimage des 2ième année vers le changement de pavillon en 3ième année en 2015-2016 et 2016-2017. Poursuivi à chaque année scolaire.

À développer Fait

- Mise en place d'actions pour faciliter la transition primaire-secondaire.

Détails: -comité bassin (directions primaire et secondaire)avec rencontres aux 6 semaines;

-projet bassin d'arrimage au niveau de la relation maître-élève

-activités de passage primaire-secondaire (2 AVSEC du primaire et secondaire)

-Visite supplémentaire à l'école secondaire avec les élèves démontrant une problématique particulière. Poursuivie à chaque mois de juin de chaque année scolaire.

À développer Fait

- Encadrement et aménagement des espaces communs, dont les vestiaires et le débarcadère. Aménagement, organisation et animation de la cour d'école, accueil, plan de surveillance stratégique.

Détails: -Réorganisation sécuritaire du débarcadère. - Plan de la cour pour Ma cour un monde de plaisir

-Développer l'animation sur la cour d'école avec " Ma cour un monde de Plaisir" auprès du premier cycle(2015-2016).

Poursuivie en 2018-2019

-Affiches extérieures " Vers le Pacifique"- comment régler un conflit de façon pacifique depuis 2015-2016. Recherche de solutions à rafraîchir les affiches sur la cour sans quelles soient abîmées en 2018.

- Récréations actives mise en place de façon encadrante et sécuritaire.

- Jeunes leaders

-Mise en place des points stratégiques de surveillance autant à l'extérieur qu'à l'intérieur lors des entrées et sorties aux récréations. Pour le service de garde et dîneurs, un adulte(en rotation) est en surveillance pour chaque ère de jeux sur la cour et celui-ci doit demeurer à son poste de surveillance.

- Mise en place de zones bulles-classes en alternance sur la cour d'école en 2020-2021 en lien avec la pandémie.

O À développer Ø Fait

- Formation aux élèves, notamment le civisme et les civilités, intimidation, cyberintimidation, l'homophobie, etc....

Détails: 4 et 5 ans - Madame Pacifique

Implantation 1er cycle - 2014-2015

Continuation 2er cycle - 2015-2016

Implantation 3ème cycle- 2016-2017

Poursuite pour le préscolaire et tous les cycles

Implication des élèves de 6ième année à des visites à la résidence de personnes âgées(apprendre le don de soi). à voir pour l'année scolaire 2019-2020. Ainsi que l'implication des élèves du service de garde à la résidence des Prairie.

Mise en place de la semaine "Donner au suivant" en septembre 2017.

Formation d'un comité de bienveillance (Agents POPS) chez les élèves de 5ième et 6ième année. Neuf élèves ont été sélectionnés pour former ce comité depuis septembre 2017.

Année scolaire 2019-2020: Poursuite du programme "Vers le Pacifique", projet pilote le PONT(intelligence émotionnelle), mise en place des récréations actives, ateliers policière auprès des élèves de 1ère à 6ième année (thème différent selon le groupe d'âge), ateliers sur le STRESS animés par la TES auprès de niveaux ciblés, comité CSP(comportements sociaux positifs).

EN 2020-2021: Poursuivre la mise en place du comité CSP ainsi que le programme Vers le Pacifique. Poursuite des ateliers sur l'intimidation auprès des élèves de 5ième année. Poursuite de l'atelier le "PONT" sur l'intelligence émotionnel auprès de groupes-ciblés.

O À développer Ø Fait

- Valoriser les comportements adéquats.

Détails: -Remise de méritas 2015-2016(diplôme) 2016-2017(ruban) accompagnée d'une activité-privilege. Poursuite à chaque

année scolaire.

-Comité Persévérance avec implication des élèves de 6ième pour l'animation de la remise des méritas ainsi que pour l'organisation de la bande vidéo concernant la valeur et matière soulignée et ce, présenté à l'écran pour tous les élèves. **Maintenu en 2020-2021.**

-Comité des habiletés sociales et CSP (code de conduite enseigné et comportement attendu).

À développer Fait

- Autres

Détails: Ateliers de prévention à la violence chez les enfants:

Enfance Libre Lanaudière fait lors de l'année 2015-2016. Retour de l'organisme pour l'année scolaire 2019-2020

Semaine de prévention à la violence et à l'intimidation en novembre 2020 avec sondage auprès des jeunes.

À développer Fait

3. Collaboration parentale

Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Présentation du plan de lutte au CÉ pour son approbation.</p> <p><i>Détails:</i> -Présentation du Plan de lutte 2015-2016, au CE de novembre 2015 et celui de 2016-2017 le 1er novembre 2016. Présentation du Plan de lutte 2017-2018 au CE en mars 2018. 28 novembre 2018 pour la version 2018-2019, remis au 24 janvier 2019 -Présentation du Plan de lutte 2019-2020 au CE le 5 décembre 2019. -Présentation du Plan de lutte au conseil le 18 novembre 2020.</p> <p>- Diffuser un document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent.</p> <p><i>Détails:</i> -via le site Internet de l'école -certaines informations dans l'info-parents</p> <p>- Diffuser un aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit</p> <p><i>Détails:</i> -L'aide-mémoire sera dans l'info-parents. L'aide-mémoire est diffusé à l'automne de chaque année scolaire. O À développer Ø Fait</p> <p>- Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin)</p> <p><i>Détails:</i> TES orientent les parents, sous une base volontaire, ayant des besoins de soutien vers les ressources ciblées telles que: Le CLSC, la DPJ, la St-Vincent-de-Paul, la Soupière et autres.</p>	<p>Date de réalisation: 27 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p>L'équipe de direction, TES.</p>

4. Modalités de signalement

Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyberintimidation.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Adresse courriel - Signalement possible sur le site de l'école - Fiche de signalement distribuée aux élèves - Fiche de signalement distribuée aux parents - Fiche de signalement distribuée au personnel de l'école - Autres <p><i>Détails: 1) parents et autres: fiche de signalement disponible via le site internet de l'école et également en version papier au secrétariat des deux pavillons</i></p> <p><i>2) personnel de l'école: fiche de signalement disponible via le site internet de l'école - un endroit sur le billet d'information sera disponible afin de permettre aux membres du personnel d'y inscrire les premières informations nécessaires et d'informer les parents du signalement</i></p> <p><i>3)élèves: fiche de signalement disponible via le site internet de l'école et également au bureau de la TES du pavillon Savio. Les fiches de signalement (version papier) doivent être retournées sous enveloppe au soin de l'éducatrice spécialisée.</i></p> <p>Les incidents reliés à la violence et l'intimidation seront répertoriés via GPI par les TES.</p> 	<p>Date de réalisation: 27 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p>L'équipe de direction et TES</p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément)</p> <p><i>Poursuivre la mise en place des outils lors de l'année</i></p>

5. Actions à prendre

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par une autre personne.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que tout le personnel de l'école adhère aux principales démarches d'intervention en cas d'intimidation et de violence. - S'assurer de l'utilisation et la maîtrise par le personnel de l'école de l'aide-mémoire pour l'adulte témoin (rencontre d'équipe, de niveaux, retour fréquent sur l'aide-mémoire) - S'assurer de l'utilisation et la maîtrise de l'aide-mémoire pour la personne responsable ou les personnes responsables du suivi des signalements - Autres <ul style="list-style-type: none"> Détails: -tableau de la page 13 adapté pour les élèves et affiché à l'intérieur des locaux et à l'extérieur sur le mur de l'école à chaque cycle afin de soutenir l'intervenant scolaire dans son intervention auprès des étudiants. -tableau de la page 14 servira comme outil synthèse remis aux membres du personnel 	<p>Date de réalisation: 27 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p><i>L'équipe de direction, TES</i></p>

6. Confidentialité

Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<ul style="list-style-type: none">- S'assurer que les modalités prévues au no 4, respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par la direction de l'école.- S'assurer, que dans le cas d'un signalement verbal, l'environnement soit confidentiel (local fermé à la vue et au son).- S'assurer de la confidentialité de l'environnement informatique.	<p>Date de réalisation: 27 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Implication de tout adulte de l'établissement scolaire.</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>Sensibiliser les intervenants scolaires à la confidentialité de tout signalement versus la loi.</i> <i>Déterminer les locaux ciblés pour les rencontres(local TES ou salle de réunion de Savio)</i></p> <p>Évaluation de la réalisation (suite à la mise en place de l'élément) <i>Révision faite chaque année. Poursuite de l'application à chaque année scolaire.</i></p>

7. Soutien et encadrement

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Amener les élèves à réaliser leur part de responsabilité dans la situation et contribuer à développer leur empathie face aux élèves victimes, en utilisant par exemple, la méthode d'intérêt commun. Référence : Anatol Pikas, « La méthode d'intérêt commun (MIC) : Intervenir stratégiquement auprès des intimidateurs et de leurs victimes. »</p> <p>- Appliquer des conséquences éducatives (travaux communautaires, gestes de réparation) directement en lien avec l'action posée auprès des élèves auteurs d'actes de violence ou d'intimidation afin de susciter un apprentissage constructif. (Il est nécessaire de s'assurer de la réceptivité de la victime quant au geste de réparation qui sera effectué par l'élève intimidateur).</p> <p>- Par le biais d'ateliers de groupes ou de rencontres individuelles animées par l'éducateur spécialisé ou le psychoéducateur, développer les habiletés sociales des élèves (le contrôle de soi et la résolution de problèmes) afin que ceux-ci apprennent des comportements mieux adaptés et leur donner l'occasion de les exercer.</p> <p>- Suivi hebdomadaire de courte durée auprès de la victime, réalisé par le personnel enseignant ou le personnel enseignant titulaire ou un adulte significatif pour s'assurer du sentiment de sécurité de l'élève et afin d'identifier son niveau de détresse (voir s'il y a une persistance ou une dégradation des indicateurs identifiés initialement chez l'élève). Si nécessaire, mettre en place un suivi individualisé auprès de l'élève, dont la durée et la fréquence seront déterminées en fonction des besoins de l'élève; <i>Détails: Tout adulte travaillant auprès de la victime devra communiquer tout signe inquiétant observé à la TES.</i> Ø À développer O Fait</p> <p>- Communications avec le milieu familial afin d'assurer le suivi de la situation et des indicateurs identifiés initialement chez l'élève victime de violence ou d'intimidation;</p> <p>- Mettre en place des mesures de protection à l'école : aider les élèves à identifier les situations potentiellement à risque de vivre de la violence ou de l'intimidation et mettre en place des stratégies pour les éviter, offrir un lieu de répit sécuritaire, ainsi que tout autre élément visant à assurer la sécurité des élèves;</p> <p>- Offrir aux élèves victimes de violence ou d'intimidation un soutien individualisé ou de groupe afin de les amener à reprendre du pouvoir sur la situation. Identifier les moyens que les élèves peuvent prendre si la situation se reproduit, travail au niveau de l'estime de soi et de l'affirmation de soi et recadrage des perceptions biaisées.</p>	<p>Date de réalisation: 27 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>Ateliers de groupe ou rencontres individuelles pris en charge par la T.E.S. de l'école.</i> <i>Application de mesures de protection auprès des élèves-victimes.</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>S'inspirer des programmes "Vers le Pacifique".</i> <i>Visionnement d'un film sur l'intimidation aux élèves de 6ième année.</i> <i>Différencier le mot "dénoncer" et "stooler" auprès des élèves.</i> <i>Ateliers sur l'intimidation par la police communautaire auprès du 3ième cycle ainsi que sur les agressions auprès du 2ième cycle.</i> <i>Enfance Libre Lanaudière de retour en février 2020.</i></p>

- Appliquer des conséquences éducatives (travaux communautaires et gestes de réparation) en lien avec le geste posé permettant aux témoins complices et aux témoins supporteurs actifs de prendre conscience des incidences de leurs gestes sur l'élève victime;

- Sensibiliser les élèves aux différents rôles qu'ils peuvent adopter en tant que témoin dans une situation de violence ou d'intimidation et les conséquences associées aux rôles qu'ils adoptent.

- Offrir l'opportunité aux élèves témoins de ventiler leurs émotions reliées à la situation de violence ou d'intimidation;

- Valoriser les actions de dénonciation des témoins et les encourager à poursuivre.

- Autres

Détails: Programmes "Vers le Pacifique" au préscolaire et à tous les cycles.

8. Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

Outils et Informations	Modalités de réalisation
<p>- Autres</p> <p><i>Détails: Répertoire des incidents de violence et/ou intimidation) via la banque GPI même si aucun signalement n'en découle. (voir Mémo dans GPI)</i></p> <p><i>Noter brièvement la situation dans le texte du mémo.</i></p> <p><i>Sélectionner l'intervention effectuée auprès de l'élève suite à l'incident.</i></p> <p><i>Possibilité de communiquer avec l'intervenante responsable du dossier intimidation, à la CSS afin de recevoir un accompagnement dans les interventions à prioriser.</i></p> <p><i>Possibilité de communiquer avec la police communautaire dans un but préventif.</i></p> <p>- Préciser comment les sanctions vont être intégrées dans votre code de vie (tel que formulé dans l'exemple ou tout autre formulation)</p> <p><i>Détails: L'intimidation et la violence sont des comportements de type majeur et sont interdits en tout temps. Une intervention est nécessaire. Tout élève qui adopte ces comportements s'expose, après analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité, l'âge, maturité et l'aptitude de l'élève) à des sanctions. Voici quelques exemples: réparer son geste, perdre une récréation, perdre une activité ou une sortie, perdre un privilège, travaux communautaires, retrait à l'interne, suspension à l'interne, suspension à l'externe et autres.</i></p> <p>○ À développer Ø Fait</p>	<p>Date de réalisation: 27 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p><i>Principalement, les directions d'école ainsi que les TES des trois pavillons.</i></p>

9. Suivi de signalement et de plainte

Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- Aide-mémoire concernant les informations à transmettre suite à un événement.</p> <p>- L'école s'assure de la mise en place de phases et éléments nécessaires au traitement et suivi du signalement.</p>	<p>Date de réalisation: 27 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément <i>L'équipe de direction, TES</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin) <i>Semaine de prévention sur l'intimidation en novembre 2020</i> <i>Ateliers préventives par la police communautaire auprès du 2ième et 3ième cycle.</i> <i>Ateliers préventives par la police communautaire auprès du 1er cycle.</i></p>

Règles de conduite et mesures de sécurité

Mise à jour du code de vie de l'école en lien avec les règles de conduite tel que prescrit dans la loi (article 76, L.I.P.)

Outils et informations	Modalités de réalisation
<p>- « Les règles de conduite doivent notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève; 2. les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire; 3. les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible. <p>Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que la direction de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire. »</p> <p>- Autres</p> <p><i>Détails: Un comité sur le code de conduite (enseignants, services complémentaires ainsi que la direction) est en place et le code de conduite a été révisé lors de l'année 2014-2015. Poursuite à chaque année scolaire.</i></p>	<p>Date de réalisation: 27 octobre 2020</p> <p>Personnel scolaire, parents ou élèves impliqués dans la réalisation de l'élément</p> <p><i>Enseignants, TES et l'équipe de direction</i></p> <p>Commentaires / déroulement (au besoin)</p> <p><i>Une mise à jour des règles de conduites est faite à chaque année. Le comité inclue les comportements sociaux positifs avec révisions des règles et sanctions en 2019-2020. Adaptations apportées si nécessaire à chaque année scolaire.</i></p>

Signature de la direction: _____

Date: _____

18 nov 2020

jour mois année